



4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA SAMBRE

Département du Nord

Extrait du registre des délibérations

Séance du : 27 juin 2022
Lieu de réunion : Maubeuge
Convocation : 21 juin 2022
Affichage convocation et ordre du jour : 21 juin 2022
Délibération n° 13/2022 Réf JD/JT/CW
Objet : **Création d'un emploi permanent de chargé(e) de missions mobilités actives, partagées et solidaires ouvert aux contractuels en application de l'article L332-8-2° du code de la fonction publique.**

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de délégués présents : 18
Nombre de votants : 22 dont 4
pouvoirs
Transmission à la Sous-préfecture :
29/06/2022
Affichage délibération : 29/06/2022

En application du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mécanismes dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes sont réactivés jusqu'au 31 juillet 2022. Le conseil syndical s'est réuni le 27 juin 2022 à 16h00 à Maubeuge, sous la présidence de Jean DURIEUX, Président.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : ~~Frédérie BAK-Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Bernard BONDUE-Pascal CHABOT-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Claude DUPONT-Jean DURIEUX- Hugué GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN-Michel LEFEBVRE-Daniel LEFERME-Martine LEMOINE-Jean Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN CAUWENBERGE-Michel WALLET.~~

CAMVS : Délégués suppléants : ~~Bernard BAUDOUX-Maurice BOISART-Alain BOUILLIEZ-Benoît COURTIN-Arnaud DECAGNY-Michel DETRAIT-Jérôme DELVAUX-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Didier GALAND-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Emmanuel LOGOCGIOLO-Jean Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Fabrice PIETTE-Thomas PIETTE-Naguib REFFAS-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOT.~~

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : Michel LEFEBVRE à M. DURIEUX-Claude MENISSEZ à Pascal CHABOT-Ghislain ROSIER à Arnaud BEAUQUEL-Aude VANCAUWENBERGE à Bernard BONDUE.

Délégués titulaires par représentation-substitution : Communauté de Communes du Pays de Mormal : Stéphane LATOUCHE-Simon DELAPORTE.

Délégués suppléants de la CCPM : José GILBERT-Sophie DEGANT.

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Martine LEMOINE

Assistaient à la réunion sans participer au débat : Jacques THIBAUX Directeur - Madame Corinne SIMON, Sous-préfète.

Création d'un emploi permanent de chargé(e) de missions mobilités actives, partagées et solidaires ouvert aux contractuels en application de l'article L332-8-2° du code la fonction publique.

Par délibération en date du 21 octobre 2021, le conseil syndical votait le schéma directeur cyclable et piétonnier du SMTUS qui représentait l'une des actions phares du plan de déplacements urbains voté en mars 2019.

En parallèle, la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 clarifiait les compétences des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en ce qui concerne les mobilités actives (vélo et marche), partagées (co-voiturage et autopartage notamment) et solidaires, ouvrant la voie à la mise en œuvre de services d'écomobilité venant compléter l'offre de transports collectifs du territoire (réseau STIBUS, transport à la demande, transport scolaire, TER) pour, notamment, mieux desservir les communes péri-urbaines et rurales, et renforcer les polarités.

Compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la spécificité technique que requiert cette ambition, il convient de recruter pour septembre 2022, une personne dédiée, et donc, de créer un emploi permanent à temps complet dans le grade des ingénieurs ou attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique des cadres A, de chargé(e) de missions mobilités actives, partagées et solidaires, ouvert aux contractuels en application de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

Cet agent aura pour mission, la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable et piétonnier et le développement des mobilités partagées, solidaires et des écomobilités en général, dans le ressort territorial du SMTUS, et d'exercer plus particulièrement les missions suivantes :

Initier et conduire les projets d'écomobilités sous maîtrise d'ouvrage du SMTUS tels que des services de stationnements sécurisés pour les vélos dans le cadre des projets de PEM et de « PEM ruraux », de locations et d'aides à l'achat de vélo, de Pédibus® ou de vélo-bus scolaires, d'ateliers de réparation et d'apprentissage avec des prestataires à identifier, ainsi que des services de co-voiturage, d'autopartage et de mobilités solidaires avec les partenaires du territoire, etc. ;

Coconstruire avec les collectivités et la CAMVS, un projet de Maison du Vélo ou de Maison des Mobilités, adaptée à la particularité du territoire ;

Être « assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) » et à minima, « appui technique (conseil pour les aménagements) et financier (recherche de financements et dossiers de subventions...) » auprès des collectivités et des gestionnaires de voiries pour assurer la prise en compte des modes actifs et des écomobilités dans les projets, et auprès d'organismes tels que des établissements scolaires, entreprises, associations... en demande d'écomobilités ou souhaitant mettre en place un système « vélo/marche » pour leur personnel et usagers (pour les élèves en cas d'établissements d'enseignements) ;

Être le référent du SMTUS pour les mobilités actives, partagées, solidaires et l'écomobilité c'est-à-dire l'interlocuteur principal des acteurs locaux publics et privés pour les actions et problématiques en lien avec ces mobilités, et pour les actions de promotion, de sensibilisation, de communication, la veille technique et juridique etc. ;

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour 3 ans compte tenu de la spécificité de la mission et de sa nature non pérenne (mise en œuvre des actions du schéma directeur cyclable et piétonnier fixées par un plan pluriannuel d'investissement limité à 2026).

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent retenu devra justifier des compétences et qualités suivantes.

Savoirs et compétences

Niveau licence recommandé ;

Appétence pour le développement des pratiques cyclable et piétonne et pour l'écomobilité en général ;

Connaissances techniques sur les équipements, les aménagements (notamment de voirie et de stationnement) et la mise en œuvre de services en lien avec les écomobilités à développer, afin d'assumer

le rôle d'AMO demandé :

Capacité à animer des réunions, à piloter des projets transversaux et à monter des dossiers de subventions ;

Connaissance des enjeux de la mobilité durable, des réglementations en vigueur et des réseaux d'acteurs dans ce domaine ;

Connaissances souhaitées du fonctionnement des collectivités territoriales et des procédures associées : instances délibérantes, commande publique (marchés publics), gestion administrative, budget, etc. ;

Expérience souhaitée dans le domaine des modes actifs et/ou collectivités publiques ;

Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint, internet) et si possible des SIG ;

Notions, si possible sur le fonctionnement mécanique des vélos (réparation, entretien, etc.) ;

Qualités et savoir être requis

De bonnes compétences relationnelles, une aisance à l'oral (animation de réunions) ;

De bonnes capacités rédactionnelles ;

Organisation et autonomie ;

Une aptitude aux déplacements à vélo (utilisation d'un VAE de service) ;

Le permis B souhaité.

Conditions d'exercice

Lieu de travail : siège du SMTUS - 4 avenue de la Gare à Maubeuge ;

Déplacements fréquents dans le ressort territorial, ponctuellement dans le département et la région, et plus rarement au-delà ;

Mobilisation ponctuelle en soirée et le week-end pour des réunions et des événements ;

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité des voix :

- décide de créer un emploi permanent à temps complet dans le grade des ingénieurs ou attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique des cadres A, **de chargé(e) de missions mobilités actives, partagées et solidaires**, ouvert aux contractuels en application de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique pour exercer les missions décrites ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois

Pour extrait conforme

Le Président

Jean DURIEUX



Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le



ID : 059-255902827-20220627-DEL13_2022-DE
